



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février, à vingt heures vingt-huit minutes le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, sous la présidence de Olivier Corzani, Maire

Date de convocation : 11/02/2022
Date d'affichage : 11/02/2022
En exercice : 30
Présents : 22
Votants : 29

de **Présents :** Olivier Corzani, Espérance Niari, Ruddy Sitcharn, Alice Fuentes, Yves Guettari, Danielle Moisan, Nourredine Medouni, Isabelle Durand, Ghyslaine Laruelle, Maria Bernardo, Christian Darras, Jeannette Otto, Didier Gaba, Ruddy Gastrin, Laurent Doiselet, Aline Thiol, Tiphaine Valdeyron, Hichame Oubba, Julien Corzani, Madiouma Tandia, Sophia Mejri, Albert Lavenette
Ont donné pouvoir : Roger Perret pouvoir Alice Fuentes, Annie Marçais pouvoir à Danielle Moisan, Martine Goessens pouvoir à Nourredine Medouni, Marie-Gisèle Belzine pouvoir à Ruddy Sitcharn, Sami Toumi pouvoir à Espérance Niari, Saty Tall pouvoir à Isabelle Durand, Mélanie Barbou pouvoir à Hichame Oubba,
Excusé : Mahamadou Sacko
Secrétaire de séance : Jeannette Otto

Les décisions du Maire

2021

108/2021 Mise à disposition de foncier communal à l'association « La Petite Tortue » pour la création d'un jardin partagé au Bois-des-Chaqueux

~~109/2021 Appel d'offres ouvert pour la construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs et d'une restauration scolaire à Fleury-Mérogis – Lot 1 : Gros œuvre / clos couvert - N° 21T009 Annulé~~

110/2021 Appel d'offres ouvert pour la construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs et d'une restauration scolaire à Fleury-Mérogis – Lot 6 : Chauffage / Ventilation / Plomberie - N° 21T009

111/2021 Appel d'offres ouvert pour la construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs et d'une restauration scolaire à Fleury-Mérogis – Lot 7 : Ascenseurs - N° 21T009

112/2021 Convention avec le collectif pour la culture en Essonne pour le spectacle du 12 novembre 2021

113/2021 Appel d'offres ouvert pour la construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs et d'une restauration scolaire à Fleury-Mérogis – Lot 1 : Gros œuvre / clos couvert - N° 21T009

114/2021 – Avenant de prolongation au marché d'exploitation et maintenance des installations de chauffage, de ventilation, traitement de l'eau et climatisation – lot 1 - chauffage, ventilation et traitement de l'eau

2022

1/2022 Convention avec l'association Pli'Art pour la réalisation d'ateliers artistiques et d'interventions pédagogiques autour de l'Origami dans le cadre de l'accueil du Projet Japon avec l'école élémentaire Joliot-Curie.

2/2022 Appel d'offres ouvert pour la construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs et d'une restauration scolaire à Fleury-Mérogis – lot : chauffage / ventilation / plomberie n°21T

3/2022 Signature d'une convention entre la mairie et les médecins du cabinet des Joncs Marins

4/2022 Convention avec l'association pli art pour l'animation d'ateliers artistiques dans le cadre du projet Japon pour 135 €

5/2022 Convention avec Monsieur Daniel ALVAREZ qui est chargé d'assurer l'enseignement artistique par le biais de l'encadrement d'ateliers théâtre pour des inscrits au Centre Musical et artistique de la ville de Fleury-Mérogis.

6/2022 Convention Espace Japon et Réussite Educative

7/2022 Convention Espace Japon et scolaires + tout public

8-2022 Animation musicale le samedi 23 octobre 2021 dans le cadre de la fashion-week pour un montant de 400 € TTC

9/2022 Convention avec l'association « Club des parents solidaires » pour la préparation des repas de l'équipe technique et artistique lors de la fête de la ville / forum des associations.

10-2022 –Avenant à la convention avec l'association STRATEGY RECORD pour l'organisation d'un concert le samedi 16 octobre 2021 dans la salle André Malraux à Fleury-Mérogis.

11-2022 –Contrat de cession avec Les Trois Coups, Compagnie théâtrale

Le compte-rendu du 21 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1 - Motion contre la fermeture de guichets dans 17 gares de la ligne RER C en Essonne

La direction du RER C a fait part de sa volonté de fermer des guichets dans 17 gares de la ligne de la ligne du RER C en Essonne ainsi que de réduire la présence humaine sur 19 autres gares.

Ainsi, plusieurs guichets sont menacés d'une fermeture définitive d'ici juin 2022 (Lardy, Breuillet, Saint Martin d'Etampes...) tandis que les plages horaires pour d'autres seront considérablement réduites à 2 ou 3 jours d'ouverture par semaine (Marolles, Bouray).

Cette décision, motivée par une volonté de réduire les coûts au détriment de la qualité du service rendu aux usagers, aura des conséquences en matière d'emplois, d'informations aux voyageurs et d'accès à la billetterie pour les usagers subissant encore la fracture numérique.

Dans ce contexte, l'ensemble des élus du Conseil Municipal souhaite réaffirmer son attachement à ce service public de proximité et sa volonté que le guichet de l'ensemble des gares desservies par le RER C, demeure ouvert et accessible.

Cette affirmation s'appuie sur plusieurs constats :

- Les agents présents aux guichets, outre la vente des billets, assurent aussi une présence rassurante, une forme de sécurité pour les voyageurs et forment le dernier interlocuteur de proximité pour les usagers, notamment lors des situations de transport dégradées, afin d'apporter des conseils et des informations, mais aussi en cas d'incident ou d'accident
- De nombreux usagers ponctuels, notamment parmi nos aînés, ne maîtrisent pas les codes informatiques que requiert l'achat numérique des billets, et notamment, dans un contexte où les distributeurs en gare dysfonctionnent très régulièrement
- La justification d'un faible nombre d'usagers aux guichets résulte d'un service déjà défaillant, tant en raison du nombre trop faible de plages d'ouverture, que des difficultés pour la SNCF d'assurer ces horaires par manque d'effectifs

A l'unanimité, l'ensemble des élus du Conseil Municipal réaffirme que le maintien de l'ouverture des guichets répondent à :

- Un souci d'égalité territoriale alors que les habitants de notre commune paient le même tarif pour leurs billets que les usagers de l'hypercentre métropolitain pour un service déjà bien moins attractif, et beaucoup plus défaillant. Le retrait des guichets constituerait une nouvelle atteinte au principe d'égalité territoriale, et renforcerait encore davantage la périphérisation de la grande couronne à qui l'Etat exige toujours plus de logements, et permet la fermeture de toujours plus de services de proximité, aujourd'hui les guichets, demain la Poste.
- Une volonté de défendre un service public universel, accessible à tous les usagers, quel que soit leur âge, leur situation et leur habileté avec les nouveaux usages numériques

2 - Rapport d'orientation budgétaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prend acte du débat d'orientation budgétaire et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire du budget principal de la commune de Fleury-Mérogis pour l'année 2022 (consultable au secrétariat général)

3 - Projet de pacte de gouvernance entre Coeur d'Essonne agglomération et ses communes membres

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet de pacte de gouvernance entre Coeur d'Essonne Agglomération et ses communes membres, (Consultable au secrétariat général)

4 - Définition des objectifs et des modalités de concertation dans le cadre de la déclaration du projet important mise en compatibilité du PLU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les objectifs poursuivis par la mise en compatibilité du PLU de Fleury-Mérogis, à savoir :

o Adapter les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de Fleury-Mérogis en vue de la réalisation du premier collège sur le territoire communal, une opération d'intérêt général ;

o Adapter notamment le règlement, le PADD et l'OAP pour permettre la construction du collège.

Approuve les modalités de la concertation sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Fleury-Mérogis, à savoir :

o Un avis d'information annoncera la date d'ouverture de la concertation :

- Sur le site internet de la ville
- Sur le journal municipal
- Par affichage aux emplacements administratifs réservés à cet effet
- Par une publication dans un journal diffusé dans le Département

o Un dossier accompagné d'un cahier destiné à recueillir les observations du public sera mis à disposition du public au service urbanisme de la mairie de Fleury-Mérogis aux jours et horaires d'ouverture de la mairie, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00 ;

Ce même dossier pourra également être consulté sur le site internet de la mairie : <https://fleurymerogis.fr/>

o Une réunion publique portant sur le projet d'évolution du PLU

o Le public aura la possibilité de laisser des contributions à l'adresse électronique suivante : urbanisme@mairie-fleury-merogis.fr

A la suite de cette concertation, le Conseil municipal sera invité à se prononcer sur le bilan de cette concertation. Toute personne pourra consulter ce bilan une fois approuvé

- Sur le site internet de la mairie de Fleury-Mérogis ;
- Dans le futur dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU lequel sera soumis ultérieurement à enquête publique.

Autorise le Maire à engager la concertation en application de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme.

5 - Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du centre interdépartemental de gestion

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Se joint à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2023.

Séance levée à 21 h 02